



Concours

# Dessine-moi Noël

Du 14 novembre  
au 8 décembre

Pour les 3 - 12 ans

Dans les mairies de quartier  
et la mairie centre

1<sup>er</sup> prix > une tablette

2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> prix > des livres

Renseignements au 02 98 98 88 99

Règlement téléchargeable

sur [www.quimper.bzh](http://www.quimper.bzh)

VILLE DE QUIMPER



Le concours est ouvert aux enfants quimpérois  
de 3 ans à 12 ans.

Les catégories d'âge :

3/5 ans --- 6/8 ans --- 9/12 ans

Les dessins sont réalisés sur un format A4 horizontal  
(paysage). Inscrire au verso le nom, prénom, l'adresse  
et l'âge du participant.

Un formulaire de participation doit accompagner  
le dessin. Il sera disponible dans toutes les mairies  
annexes et à l'accueil central de l'Hôtel de Ville.

Les dessins doivent être déposés au plus tard,  
jeudi 8 décembre, 12 h  
dernier délai dans le quartier correspondant  
à l'adresse postale du participant.

La remise des prix aura lieu à l'Hôtel de Ville,  
mercredi 14 décembre à 16 h 30 et sera suivie d'un goûter.



# Concours Dessine-moi Noël

La ville de Quimper (44, place Saint-Corentin) organise un concours de dessin du 14 novembre au 8 décembre 2016, intitulé *Dessine-moi Noël* dans les mairies annexes et la mairie centre de Quimper.

## Règlement du concours

### Article 1

La mairie de Quimper organise un concours de dessin dont le thème est *Dessine-moi Noël*.

### Article 2

Le concours de dessin est ouvert aux enfants quimpérois âgés de 3 ans à 12 ans. La participation à ce concours est gratuite.

### Article 3

L'enfant devra réaliser un dessin sur le thème *Dessine-moi Noël*.

Il est recommandé que les dessins soient réalisés au format A4 horizontal (paysage). Devront être inscrits au verso du dessin le nom, prénom, adresse et numéro de téléphone de l'enfant.

Un seul dessin par enfant sera retenu.

### Article 4

Un formulaire de participation devra obligatoirement accompagner le dessin. Toutes les rubriques du formulaire signalées obligatoires, devront être renseignées pour que la participation de l'enfant soit validée. Un exemplaire du formulaire est disponible dans les mairies annexes et en mairie centre. Le dessin et le formulaire de participation doivent être déposés jusqu'au jeudi 8 décembre 2016 à 12h, dans les mairies annexes ou en mairie centre, suivant le quartier du candidat.

### Article 5

Les dessins déposés seront répartis, en fonction de l'âge des participants, dans l'une des trois catégories suivantes :

> catégorie 1 : 3 à 5 ans > catégorie 2 : 6 à 8 ans > catégorie 3 : 9 à 12 ans

Pour chacune des trois catégories, 3 dessins seront sélectionnés pour leur qualité artistique et leur pertinence par rapport au thème. Ajouter : Toutes les techniques d'art plastique (collages, pochoirs, paillettes, etc) sont à la libre appréciation du jury.

### Article 6

Le jury se composera de :

> de deux conseillers de quartiers + un suppléant

> des adjoints de quartiers

### Article 7

Les membres du jury jugeront indépendamment chacun des 9 dessins sélectionnés en leur attribuant une note de 0 à 10 selon les critères suivants :

> pertinence par rapport au thème : note de 0 à 5

> qualité artistique : note de 0 à 5

Les dessins gagnants seront ceux qui auront obtenu, au sein de leur catégorie, les notes les plus élevées. En cas d'ex-æquo, le jury délibérera afin de départager les vainqueurs.

### Article 8

Les prix sont pour la catégorie 1 :

- 1<sup>er</sup> prix : une tablette numérique d'une valeur de 50 €
- 2<sup>e</sup> prix : un livre d'une valeur de 40 €
- 3<sup>e</sup> prix : un livre d'une valeur de 20 €

> pour la catégorie 2

- 1<sup>er</sup> prix : une tablette numérique d'une valeur de 50 €
- 2<sup>e</sup> prix : un livre d'une valeur de 40 €
- 3<sup>e</sup> prix : un livre d'une valeur de 20 €

> pour la catégorie 3

- 1<sup>er</sup> prix : une tablette numérique d'une valeur de 50 €
- 2<sup>e</sup> prix : un livre d'une valeur de 40 €
- 3<sup>e</sup> prix : un livre d'une valeur de 20 €

Les lots seront remis aux gagnants le 14 décembre 2016, à 16h30, à l'Hôtel de Ville, salle des réceptions. Si le gagnant ne s'est pas présenté pour retirer son lot, il pourra le faire jusqu'au mercredi 28 décembre (17h) auprès du service relations publiques.

Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre d'autres objets ou prestations, quelle que soit leur valeur, ni même contre des espèces. Si le gagnant ne voulait ou ne pouvait prendre possession de son prix, il n'aurait droit à aucune compensation.

### Article 9

Ce concours respectera le calendrier suivant :

> 14 novembre : ouverture du concours

> 8 décembre : clôture de la remise des dessins. (Dépôt avant 12h dans les mairies annexes, ou mairie centre)

> 14 décembre : publication de la liste des résultats et remise des lots à l'Hôtel de Ville, salle des réceptions. Invitation des candidats à partager un goûter de Noël.

> du 14 au 31 décembre : exposition des dessins reçus dans les mairies annexes suivant les quartiers des candidats

### Article 10

Toute personne qui souhaite récupérer son dessin peut le faire auprès de la mairie annexe de son quartier et ce, avant le 31 janvier 2017.

### Article 11

Le jury est souverain. Aucune réclamation ne sera admise.

### Article 12

Le simple fait de participer implique l'acceptation du présent règlement.

### Article 13

La mairie de Quimper se réserve le droit de modifier ou d'interrompre le concours à tout moment, si les circonstances l'exigent et sans justification. Elle se réserve également le droit de trancher souverainement toute difficulté d'interprétation ou d'application du présent règlement.

### Article 14

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à l'Hôtel de Ville et d'Agglomération 44 place Saint-Corentin CS 26004 29107 Quimper cedex.

Bulletin d'inscription au concours *Dessine-moi Noël* - Date limite de dépôt : 8 décembre 2016 à 12 h

Nom\* ..... Prénom\* .....

Age\* ..... Quartier\*\* : Centre-ville Ergué-Armel Kerfeunteun Penhars

Adresse\* .....

Tél.\* ..... e-mail .....

Je déclare accepter le règlement du concours « Dessine-moi Noël » et autorise la ville de Quimper à utiliser, à titre gratuit, le dessin sur ses différents supports de communication. Date .....

Signature (\*\*\*)



Concours

# Dessine-moi Noël

Du 14 novembre  
au 8 décembre

Pour les 3 - 12 ans

Dans les mairies de quartier  
et la mairie centre

1<sup>er</sup> prix > une tablette

2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> prix > des livres

Renseignements au 02 98 98 88 99

Règlement téléchargeable

sur [www.quimper.bzh](http://www.quimper.bzh)